

## Protocole d'évaluation du DNB

### Préambule

Ce protocole est élaboré afin de préciser les modalités d'évaluation des élèves du cycle 4 et de la classe de 3e dans le cadre du Diplôme National du Brevet (DNB). Il vise à garantir la cohérence pédagogique, la transparence auprès des élèves et des familles.

### Objectifs

- Garantir la valeur pédagogique et réglementaire du contrôle continu dans l'obtention du DNB.
- Développer un dialogue constructif avec les élèves et leurs familles autour de l'évaluation.
- Définir des modalités claires et partagées d'évaluation au sein de chaque discipline.
- Assurer l'égalité de traitement de tous les élèves.

### Principes généraux

- L'évaluation relève de la responsabilité pédagogique des enseignants et s'appuie sur leur expertise disciplinaire.
- Les évaluations respectent les attendus des programmes officiels.
- Les modalités et critères d'évaluation sont concertés au sein de chaque discipline pour garantir une cohérence interne.
- L'évaluation peut s'adapter à différents contextes (classe entière, groupe) et peut prendre diverses formes, y compris orales.
- Les notes sont reportées régulièrement dans Pronote, accessibles aux élèves et familles.
- Le barème est explicité aux élèves et aux familles sur demande.

### Modalités d'évaluation et calcul des notes

- La moyenne de chaque discipline est calculée à partir d'au moins trois notes en général, par semestre.
- Les notes utilisées reflètent les compétences scolaires ; elles ne peuvent pas sanctionner un comportement ni punir.
- Une commission d'harmonisation académique veille à la cohérence des notes de contrôle continu au niveau national.
- La moyenne annuelle de 3e calculée à partir des notes disciplinaires constitue désormais la base du contrôle continu (40% de la note finale), tandis que les épreuves terminales comptent pour 60%.

### Gestion des absences et évaluations de remplacement

- En cas d'absence à une évaluation, un justificatif doit être présenté au service « Vie scolaire » dès le retour.
- Un devoir de rattrapage est organisé par l'enseignant, quand cela est possible. Il peut être individuel et adapté.
- Le professeur est seul juge de la nécessité et de la forme de l'épreuve de rattrapage.
- Pour les élèves ayant peu de notes ou aucune note, une évaluation de remplacement sera organisée. En cas d'absence injustifiée, la note zéro sera attribuée.

### Usage des notes zéro

- Un zéro peut être attribué en cas de devoir non remis, copie blanche ou tricherie.
- Le zéro sanctionne un travail ne respectant pas les exigences pédagogiques et doit être justifié explicitement sur la copie.

### Bulletin semestriel

- Le bulletin présente la moyenne générale.
- Les notes d'oral blanc apparaissent en appréciation et entrent dans la moyenne de français.
- Le contrôle continu inclut également les résultats du brevet blanc.

### Remarque :

Il sera possible pour les enseignants de prévoir des évaluations qui n'entrent pas dans le contrôle continu du DNB. Dans ce cas, il conviendra d'y associer le coefficient 0 sur PRONOTE.